



VISCTROL™

ADJUVANT MODIFICATEUR DE VISCOSITÉ

INFORMATION SUR LE PRODUIT

EMBALLAGE

Offert en contenants de 1000 litres, en barils de 205 litres et en seaux de 20 litres

DURÉE DE CONSERVATION

6 mois dans son contenant d'origine non ouvert

SPÉCIFICATIONS/CONFORMITÉS

- ASTM C494, Type S
- Approuvé par les ministères des Transports du Québec (MTQ) et de l'Ontario (MTO)

DONNÉES TECHNIQUES

Apparence : liquide brun foncé à viscosité moyenne qui ne décolore pas le béton

DESCRIPTION

VISCTROL est un adjuvant liquide prêt à l'emploi conçu pour modifier la viscosité du béton autoplaçant (BAP). Lorsque VISCTROL est utilisé conjointement avec des superplastifiants, il est possible de réaliser des étalements de 460 à 710 mm (18 à 28 po) de diamètre sans occasionner de ségrégation ou réduire les résistances à la compression. VISCTROL ne contient pas de produits chimiques ou d'ions de chlorure ajoutés connus pour favoriser la corrosion de l'acier.

CARACTÉRISTIQUES DU PRODUIT

CARACTÉRISTIQUES ET AVANTAGES

- Réduit de façon importante ou élimine le ressuage et la ségrégation
- Disperse uniformément les granulats dans le mélange
- Élimine le besoin de recourir à la vibration
- Offre un excellent maintien de l'affaissement dans le temps
- Élimine la ségrégation lors du pompage
- Peut être mesuré à l'aide d'un équipement dispensateur pour adjuvants; des modifications peuvent être nécessaires

DOMAINES D'APPLICATION

- Béton autoplaçant

PRÉCAUTIONS/LIMITATIONS

- Agiter VISCTROL avant l'utilisation.
- Protéger le matériau du gel.
- Les agents entraîneurs d'air doivent être ajoutés en premier afin d'obtenir un réseau de bulles d'air adéquat, si requis.
- Si une augmentation de l'affaissement est désirée, le superplastifiant doit être ajouté après VISCTROL afin qu'il y ait un réseau de bulles d'air adéquat.
- Il peut se produire un retard de prise lorsque ce produit est utilisé à des dosages supérieurs à 576 ml/m³ (15 oz/vg³).
- Toujours consulter la fiche de données de sécurité avant l'utilisation.

MODE D'EMPLOI

Séquence de dosage : Dans une application de BAP, la séquence de dosage est critique si l'on désire optimiser la performance de chaque adjuvant introduit. Les données de laboratoire montrent que l'ordre d'introduction suivant est efficace :

1. Agent entraîneur d'air (optionnel)
2. Réducteurs d'eau
3. Accélérateur ou retardateur (optionnel)
4. VISCTROL
5. Les superplastifiants doivent être ajoutés à la fin de la séquence de dosage

Note : VISCTROL peut être ajouté à la fin de la séquence de dosage, sur une base limitée, afin de corriger un problème mineur de ressuage ou de ségrégation.

Les dosages de VISCTROL varient considérablement en fonction du rapport eau/liant et de la granularité des matériaux utilisés. Veuillez consulter votre représentant Euclid Chemical pour obtenir des suggestions de dosage approprié. Généralement, un dosage de 39 à 470 ml/m³ (1 à 12 oz/vg³) devrait être utilisé pour contrôler le ressuage et la ségrégation dans le BAP lorsque des superplastifiants à base de polycarboxylate sont employés. Les paramètres tels que le rapport eau/liant, la granularité du sable et la formulation jouent un rôle important. Des formulations d'essais doivent être réalisées pour optimiser les exigences liées au dosage. Dans les cas où des rapports eau/liant élevés, une plus faible quantité totale de particules fines et un superplastifiant à base de naphthalène sont utilisés dans les mélanges de BAP, les dosages de VISCTROL pourraient être aussi élevés que 775 ml/m³ (20 oz/vg³).

Révision : 4.21

La version anglaise de la présente fiche pourrait contenir de l'information plus récente.

GARANTIE : Euclid Canada, (Euclid), garantit uniquement et expressément que ses produits sont sans défauts de matériel ou de main-d'œuvre pendant un (1) an à partir de l'achat. À moins d'être autorisée par écrit par un responsable d'Euclid, aucune représentation ou déclaration verbale ou écrite par Euclid et ses représentants ne peut modifier cette garantie. EN RAISON DE LA GRANDE VARIABILITÉ DES CONDITIONS DE CHANTIER, EUCLID NE FAIT AUCUNE GARANTIE IMPLICITE OU EXPLICITE QUANT À LA QUALITÉ LOYALE ET MARCHANDE OU L'APTITUDE À REMPLIR UNE UTILISATION ORDINAIRE OU PARTICULIÈRE DE SES PRODUITS ET LES EXCLUT DE SA GARANTIE PAR LE FAIT MÊME. Si un produit Euclid ne rencontre pas la garantie, Euclid remplacera le produit, sans frais pour l'acheteur. Le remplacement du produit sera le seul et exclusif remède disponible et l'acheteur n'aura aucune autre compensation pour des dommages supplémentaires ou consécutifs. Toute réclamation doit être faite dans l'année qui suit l'infraction. Euclid n'autorise personne, en son nom, à faire des énoncés verbaux ou écrits qui modifient les renseignements et les instructions d'installation qui se trouvent sur les fiches techniques ou sur l'emballage. Tout produit Euclid qui n'est pas installé selon les renseignements et les instructions d'installation perd sa garantie. Les démonstrations de produits, s'il y en a, sont faites uniquement pour illustrer l'utilisation du produit. Elles ne constituent pas une garantie ou une variante à la garantie. L'acheteur sera l'unique responsable pour déterminer la pertinence des produits Euclid en fonction des utilisations qu'il veut en faire.